

## Usages du compte d'épargne formation

| Salariés Dif   | Reconversion   | Salariés Cif  | Primo entrants  | Retraités  |
|--|--|---|---|--|
| - Compte ouvert au titre de l'activité salariée ;<br>- activé au cours de l'activité salariée ;<br>- transférable  | Compte activé au moment où apparaît la nécessité d'une reconversion du salarié menacé ou licencié  | Compte activé au cours de l'activité salariée   | Compte ouvert de façon volontaire lors du premier contact avec un organisme d'accueil   | Compte activé au cours de la retraite  |
| Le compte d'épargne formation est tenu par un organisme national (type Urssaf)   |  |   |   |  |
| - Droit mis en œuvre par les entreprises (dans le contexte de la suppression du versement de 0,9 % plan de formation) ;<br>- monétarisé et inscrit au compte d'épargne formation si l'entreprise ne l'a pas mis en œuvre | - Compte abondé par les montants éventuellement capitalisés au titre du Dif et au titre du droit de tirage primo entrants ;<br>- abondé éventuellement par un fonds régional <i>ad hoc</i> en vue de financer une formation prescrite, conforme aux priorités régionales | Compte abondé par le 0,2 % Cif mutualisé au sein d'un fonds régional <i>ad hoc</i> , en vue de financer une formation conforme aux priorités régionales             | - Compte abondé par l'État au moment de son ouverture   | - Compte abondé par les montants éventuellement capitalisés au titre du Dif et au titre du droit de tirage primo entrants ;<br>- abondé éventuellement, au titre de la politique des seniors, par un fonds régional <i>ad hoc</i> en vue de financer une formation conforme aux priorités régionales |
| Montant monétaire calculé par l'employeur au moment de la sortie de l'entreprise en fonction de bases de calcul fixées par la négociation sociale  | Montant exprimé sous forme monétaire   | Montant exprimé sous forme monétaire  | Montant exprimé sous forme d'un droit de tirage monétaire fixé de façon inversement proportionnelle au niveau de qualification acquis en scolarité initiale   | Montant exprimé sous forme monétaire   |
| Orienté vers une formation liée à l'emploi occupé  | Orienté vers l'acquisition d'une qualification   | Orienté vers l'acquisition d'une qualification  | Orienté vers l'acquisition d'une qualification  | Orienté vers une formation tournée vers le bénévole  |
| Formation décidée par consensus entre le salarié et l'employeur  | - Formation prescrite par les organismes d'accueil et d'orientation compétents ;<br>- validée par le fonds régional <i>ad hoc</i> en fonction des priorités définies par une instance décisionnelle régionale  | - Formation présentée par le salarié ;<br>- validée par le fonds régional <i>ad hoc</i> en fonction des priorités définies par une instance décisionnelle régionale | - Formation prescrite par les organismes d'accueil et d'orientation compétents ;<br>- validée par le fonds régional <i>ad hoc</i> en fonction des priorités définies par une instance décisionnelle régionale | - Formation présentée par le retraité ;<br>- validée par le fonds régional <i>ad hoc</i> en fonction des priorités définies par une instance décisionnelle régionale   |